



ASTI

Luxembourg, le 23 avril 2019

Réponses à vos questions au sujet des élections européennes 2019

Citoyenneté

- 1) *Votre parti serait-il favorable à la consécration d'un droit de vote sur base de la résidence dans tous les pays de l'Union Européenne, dans les mêmes conditions que les nationaux, pour toutes les élections ?*

Notre parti avait déjà en 2015, lors du référendum, ouvertement marqué son accord avec l'ouverture du droit de vote aux résidents. Depuis le refus suite au référendum de 2015, ce sujet est devenu un tabou qui a tendance de redevenir une question d'actualité.

Il existe aujourd'hui une véritable lacune de la compréhension démocratique dans un pays où la moitié de la population résidente ne peut pas participer aux élections nationales. Le résultat est une démocratie représentative de la moitié du peuple qui ignore la composition et les préoccupations de la totalité du peuple luxembourgeois.

Le cas précis du Luxembourg montre le besoin d'agir en faveur de la représentation de la population. Notre parti est donc en faveur à la consécration d'un droit de vote résident pour l'UE.

- 2) *En vertu du droit de l'UE, les citoyens européens ont exactement les mêmes droits que les nationaux. Pourquoi ne pas inscrire les citoyens de l'Union d'office sur les listes électorales européennes et communales, tout comme les nationaux, et ainsi leur éviter de faire une démarche personnelle ?*



En ce qui concerne l'idée, le parti Pirate n'est pas tout à fait d'accord avec cette proposition. Pour les élections européennes, il faut appréhender qu'une personne peut toujours se sentir attachée à son pays d'origine. Il faut alors respecter le choix libre des citoyens européens de pouvoir réclamer leurs droits politiques dans le pays où elle souhaite.

Pour notre parti, le fait de s'inscrire sur les listes électorales d'un pays de l'UE doit reposer sur le consentement et le choix libre de la personne concernée. Au moment où la personne marque son accord, pour exemple lors de son inscription à la commune de résidence, cette dernière peut lui offrir l'inscription sur la liste électorale tout en l'informant sur les droits et les obligations qui en incombent. Chaque citoyen doit également pouvoir se désinscrire de cette liste lorsqu'il le souhaite.

3) Les initiatives citoyennes européennes rencontrent de nombreuses difficultés pour aboutir. Êtes-vous en faveur d'une réforme de cette disposition afin de faciliter les consultations/participations citoyennes ? Si oui, quelles propositions auriez-vous à faire ? Si non, pourquoi ?

Comme le statue notre programme électoral, notre parti est en faveur d'une réforme du système actuel en matière de participation citoyenne.

Pour les Pirates, le Parlement européen doit investir dans un instrument de participation en ligne (e-Participation), où les citoyens peuvent débâter sur les propositions de loi en cours, y proposer des amendements et voter pour ou contre au cours du processus législatif. La démocratie n'est pas un lieu figé dans une salle plénière, sinon dans les discussions et échanges entre les citoyens. Nous devons utiliser les chances et les moyens technologiques existants pour dépasser les distances physiques et créer un pont entre le Parlement européen et ses citoyens.

En ce qui concerne les pétitions, nous voulons, lorsque 1 million de citoyens signent une pétition, que les pétitionnaires aient le droit de présenter leur Prise de position devant le parlement siégeant en plénière. En outre, la Commission européenne devrait prendre position sur les pétitions qui n'ont pas eu succès.



Migration et asile

- 1) *Les questions de politique migratoire et d'asile sont actuellement de la compétence de chaque État membre. Pensez-vous qu'une politique des migrations et d'asile commune devrait être mise en place ? Quelle en devraient être les grandes lignes d'après vous ?*

La politique migratoire repose actuellement sur la compétence nationale de chaque pays de l'Union européenne conformément aux articles 67 et 80 du Traité sur le fonctionnement de l'Union. Ce principe suppose la solidarité entre les pays membres et non une politique commune de la part de l'Union européenne.

Il est évident que la politique actuelle en matière de politique migratoire possède des lacunes car le principe de la solidarité entre États membres n'est pas respectée. Certes, une politique migratoire commune semblerait être la meilleure option, toutefois, certains pays du Conseil de l'UE opposeront n'importe quelle approche de politique migratoire commune, ce qui écarte cette option.

Vu ces circonstances, notre parti estime que nous devons chercher un levier commun afin de mobiliser les différents gouvernements des États membres de l'Union et résoudre le blocus qui reine depuis 2015 sur ce sujet. Il faut assurer aux pays membres hésitants que la migration n'est pas destinée à leurs apporter des désavantages au niveau culturel et économique et il faut insister sur le principe de solidarité comme valeur fondamentale de l'Union. Ainsi, il faut stimuler, par des subventions si nécessaire, chaque pays à vouloir donner son maximum au bénéfice des demandeurs et bénéficiaires d'asile.

Ensuite, chaque processus de politique d'asile et les sujets y liés, comme pour exemple la protection des frontières et la défense, doit être décortiqué et analysé afin de produire les réponses qui importent aux États membres. Nous proposons que le fond commun « Asile, migration et intégration » soit renforcé afin que État membre puisse financer les aides, programmes et instruments de sa politique d'asile. La distribution de ces fonds doit être liés à des critères stricts, pour exemple en ce qui concerne la durée du traitement de la demande.



2) En ce qui concerne l'accueil des réfugiés, quelle est la position de votre parti sur une renégociation du règlement Dublin III ? Si oui, dans quel sens doit le règlement être modifié ?

Le parti Pirate avait déjà réclamé en 2014 une réforme du règlement Dublin III ainsi que du système EURODAC. Afin de légiférer, le règlement devrait reposer sur le principe de solidarité entre les États membres, par exemple via le système de quotas.

Comme mentionné dans la réponse au-dessus, la situation actuelle au Conseil de l'Union européenne n'a pas mené à un accord entre les différents gouvernements sur base du principe de solidarité stipulé dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union.

Nous proposons dès lors la prolongation du fond européen „Asile, migration et intégration“ ainsi qu'une augmentation considérable de ce fonds afin de donner aux gouvernements des États-membres hésitants des arguments de supporter une politique migratoire. La distribution du fond doit être liée à des critères plus stricts, comme pour exemple le délai maximal en termes de la durée maximale du traitement.

Élections européennes 2019

1) Combien de candidats non-nationaux comptez-vous sur vos listes électorales ?

Tous nos candidats possèdent, comme l'exige l'article 52 de la Constitution, la nationalité luxembourgeoise.

2) Quelle est la position de votre parti concernant la possibilité de faire élire les députés européens par des listes transnationales ?

Dans notre programme électoral pour les élections européennes, nous demandons une réforme du système électoral actuel. Notre parti est donc



favorable à l'idée d'organiser les élections européennes par des listes transnationales.

